**Zeitschrift:** Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des

traditions populaires

**Herausgeber:** Empirische Kulturwissenschaft Schweiz

**Band:** 20 (1916)

Artikel: Deux paillasses

Autor: Gauchat, L.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-111836

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 05.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Deux paillasses.

Par L. Gauchat, Zurich.

## 1. Patifou.

J'ai souvent eu l'occasion de comparer le lexique vivant de nos patois romands avec le vocabulaire indigène tel qu'il apparaît dans nos actes du moyen-âge et des temps suivants; bien que les mots extraits de nos documents d'archives soient les ancêtres de ceux employés aujourd'hui par nos paysans, bien qu'il s'agisse dans les deux cas d'une seule et même langue, saisie à deux époques diverses de son évolution, on est parfois frappé des contradictions qui résultent de leur confrontation. C'est souvent comme si on avait affaire à une autre langue. Ces considérations s'appliquent aussi au mot qui m'occupera ici. Les patoisants actuels expliquent le terme patifou par «bonasse, nigaud, demi-fou», etc., par toute la kyrielle d'expressions qui désignent celui qui manque de ce qu'on appelle si abusivement le sens commun. Dans les registres des Conseils d'Yverdon, on lit sous la date de 1638: «On fera faire au Pattifol Jean Jordan une casacque aux couleurs de la ville» (E. Mottaz, Rev. hist. vaud., V, p. 284). Le Pattifol était donc un personnage officiel, pour avoir droit à un habit livré par la magistrature urbaine! Pour comble de disparate, Bridel indique dans son pseudo-roman Le sauvage du lac d'Arnon, p. 178, que Patifou est le nom d'un «bouffon de certaines fêtes villageoises, qui ont lieu le premier dimanche de mai», que «le *Patifou* amuse les assistants par ses grimaces, ses gambades, ses saillies». 1) Dans le Glossaire fribourgeois de Grangier on rencontre un nouveau sens: le Patifou y désigne le «valet de ville, vidangeur, maître des basses œuvres, etc.». Il est vrai que Grangier ajoute: «Il est pris quelquefois dans le sens de bonasse: Un bon patifou». Enfin, un des correspondants du Glossaire des patois de la Suisse romande, M. Cardinaux, de Châtel-St. Denis, donne patifou comme équivalent

<sup>1)</sup> Bridel a admis dans son Glossaire la rédaction abrégée: Patifou s. m. le bouffon de certaines fêtes villageoises, le premier dimanche de mai (Nyon). L'explication plus générale par «bouffon, bateleur», qu'on lit dans l'édition de Favrat, manque dans les manuscrits autographes.

d'«épouvantail». Y a-t-il moyen d'établir un lien entre ces cinq significations? Quelle est parmi elles la plus ancienne? Permet-elle d'entrevoir l'origine du mot? Voilà les questions auxquelles j'essayerai de répondre.

Parmi les sens indiqués, c'est celui de bouffon des fêtes de mai qui m'a surtout engagé à parler de ce mot dans le cahier des Archives suisses des traditions populaires destiné à rendre hommage aux très grands mérites de leur fondateur et directeur, M. E. Hoffmann-Krayer. Mon cher collègue voudra bien me pardonner si je n'ai rien de plus solide ni de plus substanciel à lui offrir en cette occasion. Je commencerai donc par étudier le côté folkloristique du petit problème. Bridel n'est pas le seul qui donne le sens de bouffon des fêtes de mai. Nous lisons dans le Conteur vaudois, no. 23 de 1880: «Il paraît qu'autrefois les jeunes garçons et les jeunes filles s'affublaient, le premier dimanche de mai, de ce qu'ils avaient de plus brillant, se couronnaient de fleurs et ayant à leur tête le personnage le plus bouffon, déguisé d'une manière grotesque, et qu'on appelait le Fou de mai, en patois Patifou ou Fou dai patté, c'est-à-dire vêtu de chiffons de diverses couleurs; un arlequin». Patifou sauvadzo! Que n'est ni fou ni sâdzo! est le début d'une chanson de mai en usage vers 1820 à Jongny, village vaudois à la frontière du canton de Fribourg, publiée par M. W. Robert dans le premier tome des Arch. s. des trad. pop., p. 231. Ces paroles signifient: [Je suis le] «Patifou sauvage, qui n'est ni fou ni sage» et qui viens, à la tête de ma troupe volage, vous demander votre contribution en lard, en œufs, etc. On sait que le premier mai des enfants vont ou plutôt allaient — toute cette poésie s'en va quêter de porte en porte, coutume autrefois particulièrement développée dans la Suisse romande. Les ménagères leur donnaient une petite pièce d'argent ou quelque chose à manger, puis le joyeux cortège continuait sa ronde en chantant. Ce n'est pas ici le lieu de refaire l'histoire<sup>1</sup>) de ces mœurs, notre attention se porte uniquement sur le personnage qui commande la petite bande et qui porte des noms différents selon les cantons: Patifou ne nous est attesté que pour Vaud;

<sup>1)</sup> Les lecteurs des Archives se rappellent sans doute les articles de Fr. Chabloz, La fête de mai, t. II, p. 14 ss; J. Volmar, Us et coutumes d'Estavayer, t.VI, voir spéc. p. 100 ss. Quelques chansons de mai ont été reproduites par M. A. Rossat dans le Folk-Lore Suisse, 3me année, p. 30—33.

à Genève il s'appelle le folyu, et dans le canton de Fribourg le chèrvadzo, c'est-à-dire le sauvage. Les deux derniers noms font allusion à l'ancien costume du Patifou, composé de feuillages. Sur les traces de M. F. Neri, M. Bertoni, notre collègue de Fribourg, a identifié le chèrvadzo avec l'ancien Silvanus et y a vu un symbole du printemps (Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande, XII, p. 33 ss.). Celui de nos correspondants qui nous renseigne le plus exactement sur son compte, M. Octave Chambaz, bien connu aux lecteurs des Archives, s'exprime ainsi: «Les jeunes Fribourgeois venaient, en général, moins nombreux (que les Fribourgeoises passant au premier mai la frontière pour aller chanter dans les endroits voisins, ainsi à Rovray sur Yverdon, village de M. Chambaz). Le plus gros et le plus déterminé, déguisé en arlequin¹) ouvrait la marche: c'était le fou ou chóvadzou. Son accoutrement se composait, de rigueur, d'un mince pantalon blanc, d'une chemise bariolée de morceaux d'étoffe de diverses couleurs, d'un masque, fait quelquefois en écorce de sapin, et d'une coiffure en carton de forme conique, haute de 60 à 70 cm, au sommet de laquelle flottait un véritable arc-en-ciel de rubans. Une bourse était attachée à sa ceinture, garnie de grelots qu'il faisait tinter en brandissant le sabre qu'il tenait à la main. Les suivants chantaient en bourdonnant devant chaque maison:

On.n å po sti chóvådzou, ka n'è ni fou ni chådzou; òna koua dè vi dèrai on charazi, òna koua dè derbon dèrai on bochon, lèva lou tyu, monchu.

Un œuf pour ce sauvage, qui n'est ni fou ni sage; une queue de veau derrière un cerisier, une queue de taupe derrière un buisson, lève le cul, monsieur.

Là-dessus le *fou* sautait et gesticulait autour de la maîtresse de maison, l'engageant par des gestes à remplir, à la fois, sa bourse et le panier porté par deux de ses camarades, lesquels seuls remerciaient. Car un bon *fou* (la règle est légendaire) n'ouvrait jamais la bouche que pour montrer les dents à ceux qui le renvoyaient bredouille. Mais les enfants, continue M. Chambaz, n'étaient pas les seuls à avoir le monopole

<sup>1)</sup> Cf. le Fou dai patté cité plus haut. Le costume est devenu variable. D'autre part, selon un de nos correspondants, Patifou désigne aussi les hommes masqués des cortèges de nouvel-an, du 2 janvier, ou de carnaval (Ormonts).

des «mois de mai». Les jeunes gens (valè) en organisaient aussi. Ils différaient de ceux des jeunes garçons en ce qu'il n'y avait pas seulement «le fou» qui fût déguisé, mais tous ceux qui y prenaient part, à l'exception toutefois des valè chargés de porter le panier aux œufs. C'étaient de vraies mascarades. L'on y exhibait les accoutrements les plus bizarres. L'un, qui s'était affublé d'un chapeau suranné, portait sur son pantalon de grisette un vêtement de femme et s'était couvert le visage de rəzənà (vin cuit de poires ou de pommes), sur laquelle il avait planté, ici et là, des plumes de poule. Tel avait un masque découpé dans une peau de chat, tel autre fait de grossière toile de chanvre enduite de suie. Une demi-douzaine accouplés simulaient un chameau, etc.» On voit que dans notre âge de décadence du folklore les traditions ne sont plus exactement observées et qu'à chaque signal tous les fous sortent de tous les trous.

Les Fous de mai sont aussi mentionnés par Fr. Chabloz, d'après Fr. Berthoud, à l'occasion d'une fête de mai célébrée à Fleurier en 1843. Ils étaient masqués et armés de lances de bois et secondaient les officiers en costume militaire chargés de maintenir l'ordre de long du défilé du cortège. Fidèles à leur caractère de fous, ils amusaient du reste le public «en faisant sur la route mille folies» (Archiv. s. des trad. pop., II., 21).

Faute de moyens d'information suffisants, je ne puis pas dire si le fou de mai a porté ou porte en France un nom semblable à notre Patifou. En Italie où, comme on sait, le Calendimaggio est resté, dès le moyen-âge, une des fêtes les plus populaires et souvent célébrée avec une pompe sans pareille, je ne trouve rien de tel. Les jeux dramatiques joués à cette occasion, les Maggi, connaissent un personnage comique, qui s'appelle simplement il buffone.1) Jusqu'à plus ample documentation, il me semble par conséquent difficile de décider si Patifou a été chez nous d'abord un terme en quelque sorte officiel pour un fou de circonstance, ou si la valeur plus générale de demi-fou, etc., que lui donnent nos patois, est plus ancienne. La dernière alternative paraît cependant plus probable, car c'est la seule acception qui règne en dehors du canton de Vaud. Même nos correspondants vaudois la connaissent mieux que l'autre; ils traduisent le mot par

<sup>1)</sup> On sait quel cas A. D'Ancona fait de ces jeux dans ses deux beaux volumes sur les origines du théâtre italien.

«grand nigaud, niais, imbécile, personne qui comprend difficilement ou à qui l'on peut tout faire accroire, bonasse, dandin (?), balourd»; dans le canton de Fribourg on lui donne pour équivalents: «naïf, lourdaud, borné, stupide»; en Valais, où il possède très peu de vitalité, il a le sens d'«imbécile, mi-fou» ou est un de ces termes satiriques nombreux sans signification bien précise.1) Les rares apparitions du mot dans la littérature patoise<sup>2</sup>) ou dans les vocabulaires inédits ne nous avancent guère. A noter cependant que dans le plus ancien glossaire vaudois conservé, celui du doyen Henchoz, de Rossinière, du commencement du XIXme siècle, il est défini ainsi: «demi-fou, mais affecte d'être dans cet état plutôt qu'il ne s'y trouve réellement», ce qui s'accorde un peu avec le «ni fou ni sage» des chansons de mai. Dans Wehrli-Boisot, Der Kanton Waat, II, p. 32 (traduction de l'ouvrage de L. Vulliemin) nous lisons: «Die Kobolde übten unaufhörlich ihre Neckereien an Meistern und Knechten, zumal aber an den armen djozon, den nigedouilles (Tölpel), benioka, patifous (Einfältigen und Trägen) und den dzéroud (Einfaltspinseln)», d'où il serait erroné de conclure que le mot signifie «paresseux». C'est une mauvaise traduction ou il faut entendre «die Trägen des Geistes».3) Le vocabulaire de Dumur explique notre expression par «bouffon, facétieux, qui ne cherche qu'à faire rire», ce qui se rapproche de la définition rapportée plus haut de Bridel.

Le canton de Vaud a tiré du substantif patifou un verbe  $patifoul\overline{a}$ , peu attesté, que Dumur traduit par batifoler, et un dérivé patifouliyè, que Mme Odin (Glossaire de Blonay) identifie avec batifolage. Plusieurs de nos correspondants se demandent s'il n'y a pas parenté entre le mot romand et son correspondant sémantique français. Un philologue objectera tout de suite qu'en franco-provençal un b ne saurait devenir un p. Mais souvent les naïfs ont raison, et tant que l'histoire du mot français ne sera pas mieux élucidée, je ne renonce pas à y voir un rapport. Le p peut provenir d'une ingérence

<sup>1)</sup> Gró patiflou, «grand garçon», Praz-de-Fort, doit être le même mot. —
2) On rencontre une fois la forme tatifou (Conteur Vaudois, 1903, no. 20); c'est une faute d'impression ou une contamination avec tatipotse ou autres mots ayant à peu près le même sens. — 3) Dans l'édition française tout ce passage a été supprimé. — 4) Battifolle italien signifie «rempart»; il apparaît souvent comme nom de lieu, voir Skok, Die Verbalkomposition in der romanischen Toponomastik (Prinzipienfragen Meyer-Lübke, II. p. 10—11); en France batifol désigne une espèce de moulin (chartes du moyen âge et noms de lieux);

d'un autre mot, par exemple de pata, chiffon (cf. fou dai pattè!) ou du radical répandu patar = battre. L'alternance des consonnes initiales b et p se retrouve dans bataclan et pataclan, dans le terme savoyard a patacou, «à califourchon» (Constantin-Désormaux), qui pourrait bien dériver de l'italien batticollo, etc. Mais laissons ces considérations philologiques encore prématurées et déplacées ici, et revenons à notre patifou. J'ajouterai seulement que l'expression n'a pas l'air d'un mot romand et qu'elle doit être venue de loin.

Les quelques mentions de notre mot dans des documents d'archives vaudoises nous le font voir sous un nouveau jour. On lit dans A. Crottet, Histoire et annales de la ville d'Yverdon. p. 329 (année 1594): «on nomme un patifol pour chasser les chiens hors de l'église». Notre correspondant Fr. Isabel, d'Ormont-dessus, écrit: «en 1596, il fallut établir, à Lausanne même, un patifou, dont les fonctions consistaient entre autres à assister aux prédications et à chasser hors de l'église les pourceaux et les chiens». Il n'a malheureusement pas indiqué sa source et n'a su la retrouver depuis. M. E. Mottaz (voir l'article Patifou, cité ci-dessus, p. 141, de la Revue hist. vaud., t. V, p. 283-285) a trouvé en outre la mention suivante dans les registres des Conseils d'Yverdon, sous 1631: «la pension de l'ung des pattifoux sera retranchée et l'autre restera entr'eux et s'ils ne s'en veulent contenter, on fera publier à qui moins exercera ladite charge». A la date 1638 suit la mention où il est question de faire au Pattifol une casaque aux couleurs de la ville. Enfin une note manuscrite conservée à la Bibliothèque puplique d'Yverdon et découverte par le même historien, dit ceci: «Le Pattifol ou Battifol signifie un bouffon qui amuse le peuple». M. Mottaz n'indique pas l'âge de ce document. De toutes ces pièces, il déduit que «la plupart de nos villes suisses avaient autrefois un Patifou officiel ou bouffon». Une

Godefroy cite un exemple de batifol = «homme de plaisir»(?). Dans les dialectes du Midi de la France, on rencontre patufèu «tripotier, flagorneur, diseur de riens, benêt», etc. et le verbe patufela, «bavarder». Ce verbe occupe une très grande aire, il se rencontre dans la Haute-Italie et jusqu'en réto-roman. A ce groupe se rattachent de nombreux mots: batifèl, caquet; batifela ou batifoula, conter des bourdes; catifoula, folàtrer; cabifòu, tête folle, etc. etc. Bien habile sera celui qui trouvera le fil d'Ariane à travers ce dédale. Mais il me semble en attendant qu'il faut partir du sens primitif bats-le fou, c'est-à-dire le soufflet, pour arriver à celui de traquet de moulin; à moulin à paroles, etc. Plusieurs thèmes ont part à cette histoire: vertebellum, etc.

bonne vieille fribourgeoise que je consultais sur notre mot, me dit qu'elle croyait que *Patifou* avait été le nom des bouffons des comtes de Gruyère. Le légendaire *Chalamala* aurait donc été, lui aussi, un *Patifou*.

Il n'y a certes rien à tirer de ce pseudo-souvenir moderne, et je me demande, si vraiment une petite ville vaudoise, comme Yverdon, pour ne pas généraliser la question, se croyait obligée de salarier un fou. Dans quel but aurait-il été nommé? Pour figurer dans les cortèges de mai? Cela n'a rien d'impossible. Mais n'aurait-on pas trouvé des personnes de bonne volonté à cet effet? Fallait-il un fou pour chasser les chiens de l'église? Je crois avoir trouvé une autre solution de ce problème: je suis porté à voir dans ce personnage officiel une espèce de Bettelvogt. Quand celui-ci fut institué par LL. EE. de Berne, après la conquête du Pays de Vaud<sup>1</sup>), on chercha à baptiser d'un sobriquet patois ce fonctionnaire, que tout le monde ne devait pas accueillir avec le même empressement. Et on tomba sur Patifou, qui était un mot drôle et qui ressemblait à Bettelvogt. On inventa bien aussi les termes de chasse-coguins, chasse-gueux, etc., mais Patifou l'emportait, comme dirait M. Ch. Bally, par son pouvoir évocateur. Il n'existe pas de livre, à ma connaissance, sur le Bettelvogt, ses attributions, son histoire. Mais il est possible qu'on lui ait confié non seulement le soin de traquer les vagabonds comme on fait la chasse aux bêtes fauves, mais aussi celui de chasser les chiens de l'église. On peut même admettre que dans ses temps de déclin il ait exercé les fonctions de valet de ville ou vidangeur qu'on attribuait au Patifou de Fribourg.<sup>2</sup>) Il existe dans cette ville, aux Archives cantonales, un très précieux recueil de vieux mots, fait par l'ancien archiviste J. Schneuwly. Son successeur, M. de Raemy, a bien voulu le consulter pour voir si notre mot ne s'y trouvait pas, et il y a rencontré la mention: «Bettelvogt, autrement dit Patifoux», d'après un «Rôle des Etrangers de la bannière de la Neuveville de 1687» (Arch. cant. de Fribourg, Stadtsachen C, 1600—1699). M. de Raemy, continuant ses recherches, m'a enfin commu-

<sup>1)</sup> Est-ce par hasard que les premières mentions d'un Patifol datent de 1594 et 1596? — 2) Le Glossaire de Bridel contient l'article: Patisou, s. m. Cureur de retraits, gadouard, vidangeur (Fribourg). C'est évidemment une faute de lecture pour Patifou. L'erreur existe déjà dans les deux manuscrits autographes.

niqué le billet suivant: «Un de mes amis me dit qu'il y a 60 ans on entendait par patifou à Fribourg le balayeur des rues, et lorsqu'on avait quelque cour ou place à nettoyer, on faisait appeler le patifou, qui demeurait dans la maison dite "la maison du patifou". Mon ami m'ayant désigné exactement cette maison, il se vérifie que c'est celle du "Bettelvogt", maison appartenant à l'Etat, qui y logeait ce fonctionnaire.»

Resterait à expliquer la cinquième des significations mentionnées au début de cet article, celle d'épouvantail. Notre correspondant de Châtel-St. Denis, le seul qui paraisse connaître cette acception, accompagne son explication d'un petit dessin qui représente une sorte de gibet auquel pendent, des deux côtés, deux mannequins, destinés à effrayer les oiseaux. Ces mannequins auraient-ils été appelés patifous, à cause de leur ressemblance avec l'habit rapiécé d'un fou de mai? Ou la fantaisie populaire aurait-elle imaginé le Bettelvogt pendant à la place de ceux qu'il envoyait à la potence? Ou est-il enfin permis de penser à une origine tout-à-fait occasionnelle? M. Mottaz termine son article par l'anecdote suivante, tirée du manuscrit de la Bibliothèque d'Yverdon: «J'ai vu dans mon enfance, à Moudon, un homme nommé le fou de Bulle. qui de plus était fifre, amuser le public le premier dimanche de may (donc un Patifou). Il avait un habit mi-partie, aux couleurs de la ville, qu'on lui donnait tous les deux ans. 1) Les jeunes gens de la ville le grisèrent un soir et, ayant dépendu l'enseigne du Grand Cerf, l'y suspendirent en sa place. Il y resta jusqu'au matin, où sa femme vint le dépendre, ce qui fit une bonne scène». Or, comme Châtel-St. Denis n'est pas si éloigné de Moudon . . . . . .

Les mots sont voyageurs, ils rencontrent le long de leur route, tout comme nous autres, des compagnons qui exercent sur leur caractère une profonde influence, leur vie prend un nouveau sens, le hasard enfin peut les transformer à nouveau, et on les reconnaît à peine.

### 2. Prevè.

La note suivante n'est qu'une addition aux *Notes de folklore suisse*, publiées par M. A. van Gennep dans le *Folk-Lore Suisse*, année 5 (1915), page 6 ss. J'avais cité dans ma

<sup>1)</sup> Il serait donc un fou officiel. Mais l'auteur inconnu dit ailleurs qu'il n'était pas payé par la ville, mais par le public.

Trilogie de la vie (Bulletin du Glossaire, X, page 8) la petite chanson suivante que le père adressait autrefois dans le canton de Vaud à une épouse au moment où elle quittait la maison paternelle:

Pliaura, poura épausa, Poura malhirausa, Bèse lo coumachlio Po lo dèrai iadzo. Passa lo lindai Po lo dèrai pas. Jamé dé ta via Te ne chai revindri Tant à ton prevai.

Pleure, pauvre épouse, Pauvre malheureuse, Baise la crémaillère Pour la dernière fois. Passe le seuil Pour le dernier pas. Jamais de ta vie Tu ne reviendras ici Jusqu'à ton ...?

Ne sachant que faire du mot prevai, je l'avais laissé sans traduction. M. van Gennep propose de corriger: «tant qu'à ton premi», «jusqu'à ton premier (sous-entendu enfant)» et rappelle une coutume répandue chez les peuples demicivilisés et sporadiquement en Europe, selon laquelle la maison paternelle était interdite à la nouvelle mariée jusqu'à ce qu'elle fût mère. M. Rossat ajoute en note que du reste premi rime mieux avec revindri. Corriger une leçon en se basant sur une tradition dont l'existence chez nous n'est pas démontrée peut déjà paraître un peu risqué. La philologie est aussi revenue de sa manie de tout vouloir rectifier ce qu'elle ne comprenait pas. On a beaucoup abusé de cette méthode en éditant les textes. M. Morf, entre autres, s'est fortement élevé là-contre, notamment dans une critique de l'Archiv f. d. Stud. d. neueren Sprachen, t. 132, p. 257, où il dit: «Wir strafen einen alten Dichter, der sich einen Normannen nennt, Lügen wegen seiner Reime. Von solcher Starrheit müssen wir zurückkommen und müssen, wie ich mir anderswo zu sagen erlaubte,1) in der Interpretation der alten Texte weniger schulmeisterlich sein und mehr lernbegierig als korrigierfreudig werden.» Ce qui est vrai pour les textes du moyen âge, l'est aussi pour nos documents patois: il faut apprendre à mieux respecter la tradition. Cela ne signifie pas, bien entendu, qu'il faille accepter chaque leçon et qu'on ne doive pas corriger un passage évidemment fautif. Notre petite chanson se trouve dans le Recueil Corbaz, dont le texte laisse énormé-

<sup>1)</sup> SITZUNGSBER. d. preuss. Ak., 1911, XXXII, p. 700; BERICHT über d. Verh. der XV. Tagung des allg. d. Neuphil. Verbandes in Frankfurt a. M., 1912, p. 39.

ment à désirer (p. 204). Dans la table, p. 214, le compilateur indique comme source un M. Troyon, que je ne puis identifier. Le vers en question tant à ton prévai n'est certainement pas correct; il faut lire tant qu'à .... Aucun de nos dialectes ne dit tant à pour jusqu'à. Mais aurait-on défiguré un mot si ordinaire que premi jusqu'à en faire prevai? L'argument mis en avant par M. Rossat n'est pas non plus concluant. Après avoir collectionné tant de chansons populaires, il sait mieux que personne combien ces poésies voyagent et tous les dégâts que la rime en subit. Mais je tiens en réserve un meilleur atout: le mot prevai existe. L'état présent du classement des matériaux du Glossaire romand me permet même de le localiser exactement. Il se prononce provè et signifie «paille qui a servi de couche, quelquefois le foin sec qui en tient lieu dans les hauts alpages». Dans l'Agace, nº 16, on donne à une jeune fille qui pourrait héberger un galant (Kiltgänger) l'admonition: su le prevet fé tè grendrè, «sur la paillasse fais-toi craindre». Il y a aussi un verbe provosi, «brasser, secouer la paillasse en faisant le lit». Cette petite famille de mots est particulière aux Alpes vaudoises. C'est donc de là que doit provenir la variante citée des adieux du père à sa fille, et les vers restés obscurs signifient: «jamais de ta vie tu ne reviendras coucher dans ton lit de jeune fille», pensée simple et forte et exempte de toute superstition. La localisation de la pièce apporte un petit triomphe à M. Rossat: dans cette contrée «tu reviendras» ne sonne pas revindri, comme dans d'autres parties du canton, mais ravindré, ce qui rime plus ou moins bien avec pravè.